



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0579 du 18/03/2014

Arrêté du 5 juin 2013

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES DE 1^{ERE} CLASSE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur général des finances publiques de 1^{ère} classe de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes

Date d'application : 1^{er} août 2013

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES DE 1ÈRE CLASSE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES
DE 1^{ÈRE} CLASSE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES-MARITIMES



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

A R R Ê T É

**chargeant un administrateur général des finances publiques de 1ère classe
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes**

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,
CHARGÉ DU BUDGET,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Gérald DEMEY, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, 3ème échelon, directeur du pôle gestion publique à la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Bernard PEICLIER, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Cette mesure prend effet le 1er août 2013.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 5 juin 2013

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN

